

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

Date de convocation : 24 janvier 2018

Date d'affichage : 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le trente-et-un janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François – LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - CAMU Géraldine - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France – ANGE Josiane - GIROT Dominique.

Absents excusés : GRANGER Franck – ROBIN Christelle – DERBIER Paul

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Procurations : ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Des riverains des Sables et des Greniers viennent formuler leur mécontentement et critique l'impossibilité fournir à ce jour des solutions pour sécuriser la Route des Collines alors que la circulation y est de plus en plus importante.

- MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES ET RURALES

Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent grandement de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître à cause de la présence du loup.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand sud-est (PACA et Auvergne Rhône-Alpes) se sont constituées en association sous le nom de 'union pour la sauvegarde des Activités pastorales et rurales (USAPR) afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter et mobiliser les pouvoirs publics sur cette situation intenable

- Alerter en portant la parole des élus locaux au-delà de notre département, à l'attention de l'Etat pour peser dans les débats.
- Mobiliser pour faire évoluer à terme la législation nationale et européenne et notamment peser fortement sur le Plan Loup dans l'intérêt du pastoralisme et de ses acteurs

L'objectif n'est pas l'éradication de l'espèce mais sa régulation pour permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et d'aménagement du territoire. Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.

Voté à la majorité (2 voix contre : Jean-Marie wozniak et François AUROUX, 1 abstention : Rachel SILVESTRE, 12 voix pour)

- **AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (M14) AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

L'Adjoint en charge des finances propose pour cette année 2018 de prévoir le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M14 afin de pouvoir régler les premières dépenses d'investissement dont les factures arriveront en mairie au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2018 :

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie, l'accessibilité des bâtiments communaux et l'aménagement de la place
- Travaux de réhabilitation de la mairie
- Travaux d'aménagement de la Place Henri Bossanne
- Intégration de la voirie des Houlettes
- Acquisition des parcelles E 1816 et E 1818 (vente consorts DUHAMEL à Commune de Clérieux)
- Acquisition des parcelles E 439 et C 288 (vente DUCHESNE à Commune de Clérieux)

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2017 étant de 953 913.84 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »), conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 230 000 € (< 25% x 953 913.84 €.)

Voté à l'unanimité

- **CONCLUION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN REMPLACEMENT DU PRECEDENT DONT IL A ETE MIS FIN**

Considérant le départ du précédent apprenti (rupture de contrat à son initiative),

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Le Conseil Municipal décide de conclure, à compter du 29 janvier 2018, un contrat d'apprentissage.

Voté à l'unanimité

- **SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe le conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de M. BANC Jean-Pierre au 31 janvier 2018, agent de maîtrise principal, et de son remplacement par un recrutement en interne d'un agent déjà en poste (Jérôme NIVON, adjoint technique principal 2^{ème} classe), il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal.

Voté à l'unanimité

- **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire informe le conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mutation dans une autre collectivité de Mme DUGUA Sandrine, adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} février 2018, et de son remplacement par agent placé en stage sur un grade d'adjoint administratif à temps complet au regard de son ancienneté, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principale t de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, à partir du 15 février 2018.

Voté à l'unanimité

- **SOLLICITATION DU FOND BARNIER POUR LA MISE EN SECURITE DE LA MAISON LIVION RUE DES REMPARTS**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante son souhait, avec l'accord des propriétaires, de sécuriser cet endroit en démolissant la maison de Mme LIVION pour sécuriser la falaise sur la parcelle.

Ce projet remplissant toutes les conditions pour être subventionné par le Fond Barnier, le Maire propose de solliciter l'Etat à ce titre.

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	MONTANT HT	OBJET	MONTANT
Désamiantage de la maison	12 180,00 €	Subvention du Fond Barnier (40%)	17 123,20 €
Démolition de la maison	11 750,00 €	Autofinancement de la commune	25 684,80 €
Mise en sécurité du site (purge de la falaise sur la parcelle)	18 878,00 €		
TOTAL	42 808,00 €	TOTAL	42 808,00 €

Voté à l'unanimité

- **MISE EN PLACE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Le Conseil Municipal décide de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne les quartiers suivants :

- Le centre bourg
- Les Mas
- Pont de l'Herbasse

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1787 SITUÉE 5 RUE DU TRAM**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 décembre 2017, adressée par Maître BILLION MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située 5 Rue du Tram, à Clérieux, cadastrée E 1787, d'une superficie totale de 446 m², appartenant à Mme BLOSSAT Josette.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 498 ET C 497 SITUÉE 1 CHEMIN DES FABRIQUES**

Retrait de ce point à l'ordre du jour et report à une date ultérieure. Intérêt de la commune pour le secteur, possibilité à étudier.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1123 SITUÉE 27 RUE DES REMPARTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 janvier 2018, adressée par Maître CROZAT, notaire à St Donat, en vue de la cession d'une propriété située 27 Rue des Remparts, à Clérieux, cadastrée E 1123, d'une superficie totale de 491 m², appartenant à l'association diocésaine de Valence.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Fabrice LARUE :

- Lecture des plans de la mairie pour identifier les besoins en matériel/mobilier afin de rédiger un cahier des charges et de consulter les entreprises compétentes.
 - o Hall : 2-3 chaises, de l'affichage
 - o Bureaux : des chaises et des bureaux
 - o Salle de commission : une grande table (longue mais pas très large) avec vidéoprojecteur et écran amovible (pour 20 personnes)

- Salle du Conseil : des éléments mobiles à bouger en cas de mariage, un vidéoprojecteur, un écran et en U ou plusieurs petits écrans, une cinquantaine de chaises.
- Salle du personnel : table, chaise, frigo, micro-onde
- Consultation documents/Archives/Plateau : récupération de mobilier existant

Frédéric MANEVAL :

- Les travaux de raccordement à l'assainissement collectif de la Rue du Tram vont bientôt commencer.

Marie France TRINEAU :

- Un rendez-vous avec l'architecte va prochainement avoir lieu concernant le bégainage pour présentation du projet.

Géraldine CAMU :

- Les comptes rendu du BM sont bien utiles.
- Qu'est-ce qui va être envisagé pour la dangerosité de la Route des Collines ? Des chicane supplémentaires n'est pas forcément la solution. Peut-être voir si possible de poser des bordures, des blocs de pierres ou de mettre une glissière de sécurité.

Thierry BOISSIEUX :

- Brenier n'a pas reçu son devis pour la réfection de l'armoire en noyer de la mairie.

Rachel SILVESTRE :

- Qu'en est-il de la ZA des Bouviers ? Un rendez-vous a lieu le lendemain avec un artisan qui va très bientôt déposer un dossier de permis de construire.
- Et du boulanger ? Il part début mars, date à laquelle arrive un remplaçant, n'imposant ainsi pas de jours de fermeture.
- La création des jardins familiaux ? C'est à prévoir rapidement d'autant plus que de nouvelles personnes sont intéressées.

François AUROUX

- Pourquoi le local de Lou Savino n'est pas repris par la pizzeria la Famiglia. L'exploitante a été rencontrée plusieurs fois. Elle devait comme actuellement servir uniquement le soir puis également le midi, ce qui serait en concurrence directe avec DI CICCIO. Il lui a été dit que la mairie verrait ce qu'elle peut faire en avril prochain, une fois qu'elle aura récupéré la licence III arrivant à échéance.
- Il est inquiet du manque de places de parking dans le centre du village. Il est effectivement pas facile de se garer juste devant chez le commerçant mais les parkings actuels (école, Place des Remparts...) un peu plus loin sont bien sûrs à disposition.
- Un poids lourds gêne en se garer le week-end près du boulodrome.
- Où en est la capture des pigeons ? C'est en cours, ce sera plus efficace avec la disparition de la maison DUCHESNE
- Il y a toujours l'affaissement de la route Rue du Tram

Josiane ANGE

- L'Agglo semble relancer les Bouviers avec une nouvelle plaquette, une nouvelle offre...
- Il reste encore du matériel dans l'ancien local de Lou Savino. Les entreprises concernées vont être contactées.

Jean-Marie LABLANQUI

- Il a participé à l'assemblée générale des Blés d'Or.
- Il a eu une réunion avec Provence Plats pour faire un point sur le marché de livraison des repas.

Dominique GIROT

- Plusieurs manifestations : moules frites du Comité de Jumelage, repas du Comité des fêtes, diots des pompiers et boudin de l'ACCA

Brigitte BETON

- Le local d'Anim de Prox au Parc de l'Amitié a ouvert. Une inauguration sera organisée mi mars.

Fabrice LARUE

- Pour rappel, le samedi 3 février est organisé le départ en retraite de Jean-Pierre BANC
- Les représentants du Club de foot sont venus ce jour en mairie. La comptabilité doit être éclaircie en attendant une prochaine rencontre fin février
- La Sainte Barbe des pompiers a eu lieu samedi dernier. Les pompiers clérieuxois sont très motivés et pour certains, de plus en plus gradés.
- Un rendez-vous a eu lieu avec le Bourgmestre d'Etalle pour parler de la gestion du club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.